



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins territoriaux

Question écrite n° 91758

## Texte de la question

Mme Monique Boulestin alerte M. le secrétaire d'État chargé de la fonction publique sur la situation très préoccupante des services de médecine préventive dans la fonction publique territoriale. En effet, l'absence prolongée de médecins du travail, l'impossibilité légale de les remplacer même provisoirement par des confrères ne disposant pas de la qualification requise, placent les collectivités dans une situation plus que délicate. En Haute-Vienne, le centre de gestion qui assure la surveillance médicale d'environ 5 000 agents sur le département ne dispose que de deux postes de médecin du travail dont l'un n'est toujours pas pourvu, faute de candidats. De fait, les missions conférées par la loi et la réglementation aux services de médecine préventive ne peuvent être aujourd'hui assurées convenablement. Il en résulte donc une situation dommageable pour la santé des agents et un risque de contentieux non négligeable pour les employeurs territoriaux qui pourraient être mis en cause dans certains cas de maladie professionnelle ou d'accidents de service. En conséquence, elle lui demande de lui préciser si le Gouvernement envisage de prendre rapidement les dispositions permettant le recrutement de professionnels en qualité de médecins du travail.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Monique Boulestin](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91758

**Rubrique :** Fonction publique territoriale

**Ministère interrogé :** Fonction publique (II)

**Ministère attributaire :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 2010, page 11557

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)